

1^{ère} demande renouvellement

Les inscriptions sont ouvertes du 10 mai au 9 août 2019. Au-delà, tarification majorée
TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉES

ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : féminin masculin

Scolarité 2019-2020

Etablissement :

Commune Etablissement :

Qualité : demi-pensionnaire interne

Classe : après bac oui non

Option :

Notification MDPH : oui non

Pour toute demande de dérogation, fournir un justificatif au dossier.

Transport demandé

Commune point de montée :

Commune point de descente :

Utilisez-vous un second transport en correspondance ?

oui non

Si oui, lequel ?

REPRÉSENTANT LÉGAL

père mère tuteur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Commune : Code Postal :

Téléphone :

Email :@.....

Nbre total d'enfants du foyer
empruntant un service de transport scolaire :

Garde Alternée Famille d'Accueil

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Commune : Code Postal :

Téléphone :

Email :@.....

Revenus - cf verso avant de cocher -

Quotient Familial : ≤ 500 €
 501 € à 700 €
 ≥ 701 €

QF = Revenu fiscal de référence (impôts 2018) divisé par le nombre de parts du foyer. Le résultat obtenu est à diviser par 12.

Le représentant légal certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, et reconnaît avoir pris connaissance des dispositions figurant au verso de cet imprimé, du règlement intérieur des transports scolaires du Département des Hautes-Pyrénées, et s'engage à les respecter :

Fait à : le,

Signature :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Photocopie intégrale de l'avis d'imposition de l'ensemble du foyer 2018 des revenus de l'année 2017.

Paiement :- si inscription sur imprimé papier : chèque libellé à l'ordre de la Régie des Transports,

- si inscription en ligne : carte bancaire,

- si inscription au guichet : en espèces (obligation de faire l'appoint), chèque ou carte bancaire.

NOTICE EXPLICATIVE

CRITERES DE PRISE EN CHARGE

Le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées prennent en charge les dépenses de transport des élèves si les conditions suivantes sont respectées :

- respect de la sectorisation des transports ;
- scolarisation à partir de l'âge de trois ans, jusqu'au niveau du Baccalauréat ;
- l'élève doit être domicilié dans le département des Hautes-Pyrénées ;
- respect du critère de distance entre le domicile et l'établissement scolaire (zone rurale : 2 km ; zone urbaine : 4 km).

PARTICIPATION FINANCIERE DUE A L'INSCRIPTION

CATÉGORIE D'ÉLÈVES	QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT PARTICIPATION
Elèves subventionnables : externes, demi-pensionnaires, internes (trajets sur le département des HP, hors SNCF) élèves relevant de l'éducation spécialisée élèves apprentis et en pré-apprentissage	inférieur ou égal à 500 € mensuels	30 €
	compris entre 501 et 700 € mensuels	60 €
	supérieur à 701 € mensuels	90 €
Elèves ne respectant pas la carte scolaire ou la sectorisation des transports : externes et demi-pensionnaires	compris entre 0 et 700 € mensuels	120 €
	compris entre 701 € et 900 € mensuels	180 €
	supérieur à 900 € mensuels	240 €
Elèves de cycle supérieur	Tarif unique sur le réseau départemental	120 €

MAJORATION

Les demandes reçues à partir du 10 août 2019 se verront appliquer une majoration de 50% (sauf déménagement, affectation tardive dans un établissement scolaire, changement de situation familiale ou professionnelle - *justificatifs à fournir*).

SPÉCIFICITÉS

Les élèves hébergés dans des familles d'accueil sont exemptés de toute participation financière annuelle sur présentation d'un justificatif. (Attestation ASE).

En cas de perte ou de vol de titre de transport, les frais de renouvellement s'élèvent à **7 €**.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez :

- consulter le site internet www.hautespyrenees.fr dans les rubriques «renseignements» et «FAQ»
- envoyer un email à malignescolaire@ha-py.fr
- téléphoner au numéro suivant : 05.62.56.72.73
- vous rendre à notre accueil au 11, rue Gaston Manent - 65000 Tarbes
horaires d'ouverture : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Ce formulaire d'inscription est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est le Département des Hautes-Pyrénées. Leur collecte et leur traitement ont pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport scolaire et la gestion du service mis en œuvre le cas échéant.

Les données nécessaires à l'acheminement de l'élève sont susceptibles d'être communiquées afin d'en permettre l'organisation et le contrôle, à l'établissement scolaire, le transporteur et l'organisateur final le cas échéant (autorité organisatrice de second rang) et la commune de domicile. Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données ainsi que de vos droits, veuillez consulter le lien suivant www.transports-maligne.fr